

LA BELLE INFO

Tout savoir sur la labellisation



Le système de garantie par audit (SGA)

En 2026, La Belle Info continue de vous accompagner pour mieux comprendre la norme Bio Pasifika et suivre les actualités du label.

Pour commencer l'année, nous vous présentons la seconde procédure de labellisation existant à Bio Calédonia : le système de garantie par audit externe (SGA).

Le SGA repose sur l'intervention d'un auditeur externe indépendant : l'AFNOR en NC. Il concerne uniquement les professionnels de l'industrie agroalimentaire disposant d'un agrément sanitaire type Attestation de Conformité (AC), Agrément Hygiène Simplifié (AHS) ou Agrément Hygiène (AH).

À ce jour, deux structures sont labellisées : l'OCEF (abattage et découpe de carcasses bovines et ovines bio) et Millo (transformation de semoule de blé en pâtes bio). Chacune d'elle doit adhérer à l'association Bio Calédonia à un prix spécifique au SGA et supporter le coût de l'audit AFNOR.

Comme dans le système participatif (SPG), le transformateur SGA prépare un Plan de gestion bio et ses documents réglementaires, puis planifie son audit avec l'AFNOR, accompagné par la coordinatrice de Bio Calédonia.

Lors de l'audit, l'agent AFNOR est l'auditeur officiel accompagné de deux adhérents bénévoles (un producteur et un consommateur). L'auditeur complète seul la grille d'inspection et émet un avis. Les adhérents participent en tant qu'observateurs. Le dossier est ensuite présenté au Comité de conformité, qui statue sur l'attribution ou non du label Bio Pasifika.



Vous souhaitez participer à un audit SGA ?

Si vous êtes formés à l'inspection et avez réalisé une inspection SPG dans l'année, vous pourrez être contacté par la coordinatrice.

